



## organisation des déplacements

Par **Fanny67**, le **04/01/2012** à **15:33**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mon fils depuis un peu plus d'une année.

Nous avons convenu que le petit serait à 75 % du temps chez moi et 25% du temps chez son père.

SO n père étant animateur socio culturel, peu le prendre un week end sur deux, mais ne peut pas assumer la motiée des vacnces scolaires puisqu'il travaille pendant ces périodes.

Afin de permettre au petit de voir son père nous avosn convenu qu'il le prenne aussi le mardi soir.

Les déplacement son convenu de la manière suivante, je l'amène chez son père, qui lui me la ramène.

Je suis d'accord sur le principe, sauf que cette situation me fait payer un maximum de frais de déplacement.

Je suis d'accord pour le ramener le week end, mais il me semble assez illogique de subir l'emploi du temps de mon ex compagnon.

Je lui ai demandé de prendre en charge les déplacements supplémentaire occasionnés par son métier, mais il refuse.

Suis je dans mon droits ?

Merci d'avance

S. LAUNAY

Par **Claralea**, le **05/01/2012** à **23:31**

Bonsoir, seul un jugement du JAF sur qui paiera quoi sur les frais de déplacements pourra vous permettre de l'obliger à payer ou à faire ces trajets

Etes vous deja passé devant le juge aux affaires familiales ?